

JOURNAL DE LYON

RÉDACTEUR EN CHEF :

M. A. SCHNÉEGANS

Bureaux de VENTE : rue Centrale, 34.

ÉDITION DU SOIR

Bureaux de VENTE : rue Centrale, 34.

LE GÉRANT :

G. THIÉNESY

ADMINISTRATION ET BUREAUX

A LYON

41 — rue de l'Hôtel-de-Ville — 41

PRIX

ABONNEMENT

Ville de Lyon

Département de Rhône

Autres départements



Trois mois : 9 fr.

Six mois : 15 fr.

Un an : 28 fr.

10 fr.

20 fr.

40 fr.

12 fr.

22 fr.

42 fr.

(Pour l'étranger : le port en sus.)

Toute demande d'abonnement doit être accompagnée d'un mandat sur la poste à l'ordre du gérant. Toute lettre non affranchie sera rigoureusement refusée.

Abonnements aux insertions : 20 cent. la ligne. Étranger : 1 fr. la ligne. Les abonnements se paient d'avance, le 15 de chaque mois.

AVIS

Le prix de l'abonnement au JOURNAL DE LYON n'a point changé et demeure toujours inférieur à celui des autres grands journaux de Lyon.

Nous prions ceux de nos abonnés dont l'abonnement est expiré, ou sur le point d'arriver à son terme, de vouloir bien le renouveler le plus promptement possible, afin que l'envoi de leur journal ne subisse aucune interruption, et joindre à leur demande la dernière bande imprimée indiquant exactement leur adresse.

NOUVELLES DU JOUR

19 janvier.

La discussion, qui se poursuit devant la Chambre, « trouble profondément le pays », — c'est M. Thiers qui l'affirme hier à la tribune en essayant encore une fois d'entraîner la Chambre à clore la discussion générale et à voter la question de principe. Encore une fois la Chambre a refusé.

Le moment paraît heureusement choisi cependant pour une dernière pression. M. Pouyer-Quertier venait d'exhorter, au grand ébahissement de quelques membres de la droite qui avaient applaudi à outrance, — de nouvelles et brillantes variations sur le thème banal du gouvernement sur et abus depuis une semaine, pour ramener sous le charme l'Assemblée fatiguée et distraite. Déjà les bruits les plus alarmants avaient été mis en circulation : M. Thiers devait se retirer, disait-on, si la Chambre ne votait pas l'impôt sur les matières premières, et M. Thiers se retirait, c'était la porte ouverte à l'inconnu, — peut-être le signal attendu d'un coup de majorité avec ses conséquences naturelles : la guerre civile et la réoccupation de notre territoire par les Allemands.

Heureusement ces craintes étaient exagérées ; M. Thiers a compris, dans son patriotisme, qu'il n'avait pas le droit de sacrifier les destinées du pays au triomphe de ses idées personnelles en matière d'impôt. Quelque déboire qu'il puisse éprouver sur ce point, — et sur bien d'autres encore, — il n'a rien de plus résigné à un échec à peu près inévitable, — le président de la République a le devoir strict de rester au poste d'honneur où l'a appelé la confiance de la nation. Nous enregistrons donc avec satisfaction, mais sans éprouver aucune surprise, la nouvelle donnée hier soir par la *Liberté*, et d'après laquelle il aurait été décidé, en conseil des ministres, qu'on ne ferait point une question de cabinet de l'adoption du projet d'impôt sur les matières premières.

Nos renseignements particuliers nous permettent d'ajouter que les centres marocains pour faire ajourner la suite de la discussion. On reviendrait à l'examen des systèmes qui n'ont pas encore été discutés, et si l'un d'eux, — celui de M. André, dont nous parlions hier, par exemple, — venait à rallier la majorité, les projets protectionnistes de M. Pouyer-Quertier se trouveraient tout naturellement abandonnés. On pense, au reste, que le gouvernement, battu et rebattu, ne demande plus qu'à effectuer une retraite honorable ; nous tenons, d'ailleurs, de source sûre, que si l'ajournement n'est pas prononcé, les livres échangistes livreront, sur la question de principe, une bataille acharnée, à laquelle plusieurs députés du Rhône s'apprêtent à prendre une large part.

BULLETIN DU JOURNAL DE LYON
DU 20 JANVIER 1873.

LE

CYCLONE

Du 10 Octobre.

Le 5 octobre dernier, par un temps calme mais pluvieux, le transport à hélice *l'Amazonie*, vaisseau mixte à deux ponts, de 220 chevaux de machine, appareilla de Port-Chevaux pour Rochefort avec 220 hommes d'équipage, 170 passagers soldats ou convalescents, 14 dames et quelques enfants. Après avoir longé les côtes verdoyantes de l'ouest de la Martinique, nous traversâmes le canal de la Dominique et bientôt cette île disparut derrière nous dans la brume. Notre machine était trop peu puissante pour lutter avantageusement contre les alizés debout qui soufflent constamment du N. E. ou de l'E. N. E. dans ces parages, nous nous élevâmes dans le nord, au plus près des voiles goélettes, afin d'aller chercher des vents favorables.

Le lendemain, vers midi, nous avions doublé l'île de la Désirade. On établit toute la voile et à cinq heures du soir les feux de la machine furent éteints. Nous filions ainsi six nœuds au plus près du vent, le cap envi-

L'Assemblée continue la vérification des pouvoirs des députés nouvellement élus. Dans les deux dernières séances ont été validées les élections de MM. Challemaillacour, Bouchet, Chareyron et Levert.

Nous avions annoncé, d'après la *Nouvelle Presse libre*, que l'accord était fait entre le ministère hongrois et la diète de Croatie. Cette nouvelle est démentie aujourd'hui. Les feuilles ministérielles de Pesth réclament la dissolution de la diète et de nouvelles élections générales. La situation en serait-elle modifiée dans un sens favorable au ministère, c'est ce que l'on considère comme tout à fait improbable.

Les grèves, signalées en Belgique, paraissent avoir pris une importance considérable. Les houilleurs des charbonnages de Charleroi et de Mons ont proclamé la grève générale, ce qui déroute un peu, il faut le reconnaître, le plan des meneurs de l'Internationale, dont l'intervention est ici indéniable. Seulement ils avaient espéré organiser la grève des houilleurs comme ils l'avaient fait pour la grève des mécaniciens, c'est-à-dire faire succéder les uns aux autres les grèves qui, cette fois, éclatent toutes à la fois, menaçant la caisse de résistance d'une saignée trop abondante. Aussi, donne-t-on comme positif que, devant la résolution arrêtée des houilleurs de persévérer dans leur projet de grève générale, les meneurs internationalistes les ont prudemment abandonnés à eux-mêmes. La situation est grave, quoique très-calme jusqu'à présent.

De Berlin, on mande que la retraite du ministre de l'instruction publique et des cultes, M. de Muhler, est décidée. Elle serait la conséquence des protestations violentes qu'a soulevées, au sein du conseil supérieur évangélique, le récent projet de loi élaboré par M. de Muhler sur l'inspection des écoles, projet qui consacrait pratiquement l'autorité suprême de l'Etat, en matière d'inspection scolaire.

Une vive opposition s'est manifestée dans certains conseils cantonaux de la Confédération helvétique contre le projet de révision de la constitution fédérale soumis aux délibérations du conseil national.

Le grand conseil de Genève avait pris l'initiative d'une proposition tendant à suspendre les délibérations sur la révision jusqu'à ce que le peuple suisse, consulté par la voie du suffrage universel, ait fait savoir par oui ou non s'il veut une réforme de la constitution.

Cette proposition vient d'être rejetée par le conseil national à la majorité de 48 voix contre 14.

BULLETIN TELEGRAPHIQUE

ESPAGNE.

Madrid, 17 janvier, soir.

La *Gazette officielle* publie une longue circulaire du ministre de l'intérieur aux gouverneurs de provinces.

Le ministre autorise les gouverneurs à appliquer sévèrement la loi relative à l'Internationale, qu'il appelle une secte communiste, une véritable conspiration sociale contre tout ce qui existe.

La circulaire ministérielle recommande ensuite aux gouverneurs de respecter, d'aider et de protéger les sociétés licites, mais de les suspendre et de les poursuivre immédiatement quand il sera prouvé qu'elles sont affiliées à l'Internationale. Le gouvernement reconnaît le droit de grève, mais sans menaces, intimidations ni violences de la part des grévistes.

ITALIE.

Rome, 18 janvier.

A la suite d'un refroidissement, le pape a suspendu ses réceptions.

ron au nord ; le baromètre marquait 763 et le thermomètre 27. Que cette navigation était belle avec cette douce température des alizés dans toute leur splendeur : un ciel pur et sans tache au zénith ; à l'horizon quelques nuages d'une blancheur de neige ; une mer d'un bleu sombre et une douce brise rafraîchissant les airs. Puis ce soleil éblouissant qui disparaît broyé entre les nuages en colorant la mer et les cieux d'une lumière vive et empourprée dont les lueurs se reflètent jusque dans les creux des lames écumeuses !

Puis les teintes suaves, délicieuses transitions d'un jour éclatant aux mystères du ciel étoilé, et les nuits éclairées par la lune glissant au milieu de l'azur et faisant courir sur les flots de blanches lueurs et des traînées d'argent ! O doux spectacle dont le calme contraste d'une façon ineffaçable dans notre souvenir avec les scènes d'épouvante de la tempête que nous devions bientôt essayer !

Le 8, le temps commençait à se couvrir vers l'est et les nuages, passant à l'ouest par la partie nord, nous amenaient de temps en temps quelques grains pendant lesquels le vent sautait de l'E.-N.-E. au N.-E., nous rapprochant successivement du N.-O., direction dans laquelle nous étions aussi poussés par un courant de 10 milles environ par jour. Aux nuages blancs et arrondis de cumulus caractéristiques des alizés et formant une couronne au-dessus de l'horizon tout autour de nous, succédaient peu à peu des cirrhus et des nimbus. Pendant la nuit les grains devinrent fréquents ; de fortes rafales et une pluie torrentielle les accompagnaient. On commença à prendre des ris dans les voiles. Pendant la journée du 9, le vent força, une grosse houle souleva la mer et pendant les grains qui la plupart se dissipait au vent

Les méteores lui avaient ordonné de garder le lit un jour ; mais hier le pape était déjà levé et avait repris ses réceptions.

M. Montemar, ministre plénipotentiaire d'Espagne, va retourner à Madrid.

IRLANDE.

Dublin, 18 janvier.

Hier a lieu un meeting de catholiques, convoqué et présidé par le cardinal Cullen. Il y avait environ 2,000 personnes présentes, pour la plupart des ouvriers. Deux résolutions ont été votées, demandant des dotations pour l'enseignement secondaire et pour l'Université catholique.

AUTRICHE.

Vienne, 17 janvier, s.

Le comte de Ludolf, ministre d'Autriche près la cour du Brésil, est nommé ministre plénipotentiaire en mission extraordinaire auprès du gouvernement ottoman.

RUSSIE.

Saint-Petersbourg, 18 janvier.

Le *Journal officiel* publie le budget de l'Empire pour l'année 1872. Recettes, 497,197,502 roubles ; dépenses, 496,813,581 roubles ; excédant, 384,211 roubles.

TURQUIE.

Constantinople, 17 janvier.

Hier, le premier train du chemin de fer de la Turquie d'Europe qui longe la mer de Marmara, est entré dans Stamboul. La ligne va jusque près de la Douane, et traverse le vieux sérail. Le trajet dans l'intérieur de la ville est de 7 kilomètres 1/2.

EGYPTE.

Suez, 17 janvier.

Le paquebot des messageries maritimes le *Donaï*, apportant les malles de l'Inde, de la Chine et du Japon, est arrivé à Suez ce matin à 8 heures avec 1,128 balles soie, 17 caisses graines, 572 caisses indigo, 141 balles peau, 2,605 caisses thé et 579 colis divers.

ÉTATS-UNIS.

Washington, 17 janvier, s.

La cour suprême a rendu un nouveau jugement confirmant le caractère légal et constitutionnel de la loi sur le cours forcé.

Washington, 17 janvier, s.

Les comités des affaires étrangères du Congrès recommandent unanimement que les missions allemandes soient élevées au rang des missions anglaises et françaises.

(Voir la suite des dépêches à la 3^e page.)

L'IMPOT SUR LA SOIE EST IMPOSSIBLE !

Ce qui fait à l'industrie de la soie une position à part parmi celles que menacent les nouveaux tarifs, c'est que le fonctionnement du drawback en ce qui la concerne est impossible. Pour que nos gouvernants ne s'en soient pas aperçus, il faut qu'ils ignorent les choses les plus élémentaires relatives à cette fabrication.

Supposons, en effet, la loi votée ; la soie paie en entrant un droit qui lui est restitué à la sortie sous forme de drawback. Qu'arrivera-t-il ?

Pour les fabricants de soieries de couleur, la loi n'a d'autre inconvénient que de les mettre en perte. La soie perd par le drawback une partie de son poids, 25 pour cent à peu près ; ils ne rentreront donc que dans les trois quarts de leurs avances. Cela les met bien en état d'infériorité en face de la concurrence étrangère à l'étranger, mais il paraît que ce n'est là qu'un médiocre mal.

Pour les soieries en noir, qui forment l'immense majorité de la production lyonnaise, la question se complique d'une difficulté toute spéciale à la soie et dont l'analogie ne se trouve dans aucune industrie.

Sauf un petit nombre d'articles de haut luxe fabriqués d'après le procédé des soies en couleur, les soieries en noir sont toutes chargées à la teinture, c'est-à-dire qu'on ajoute à la soie elle-même une quantité variable, mais toujours très-forte en poids, de matières étrangères qui font désormais corps avec elles et ne peuvent plus s'en séparer.

en fortes averses de pluie, la brise refusait momentanément de quarte quarts. Avant la nuit, nous avions déjà 2 ris aux huniers, 1 ris aux basses-voiles, et 2 aux voiles goélettes ; nous portions en outre l'artimon et le petit foc.

Les étoiles palissaient sous un rideau de nuages grisâtres et le vent en frappant dans la mature faisait entendre des sifflements aigus, des roulements monotones et comme des gémissements. Des éclairs se montraient dans la partie ouest. Parfois quelques gouttelettes étaient cueillies par le vent sur le sommet des vagues et venaient vous baigner le visage jusque sur le pont. Le baromètre commençait à descendre, mais si lentement que nous n'avions aucune inquiétude.

Dans la matinée du 10, le vent se fixa au N-E et les grains se succédèrent presque sans intervalle. A peine en passait-il un au-dessus de nos têtes, qu'un autre montait déjà menaçant à l'horizon pour venir bientôt s'abattre sur nous avec violence, en nous amenant une pluie à gouttes larges et abondantes. La mer était démontée par la furie de ce vent ; tourmentée, marbrée d'écume, ridée, elle élevait des vagues gigantesques, au sein desquelles en surgissaient sans cesse d'autres encore.

Ces vagues s'avançaient avec rapidité ; leur dos roulait en mugissant une écume blanchissante ; puis, s'arrêtant tout à coup, elles se heurtaient avec fracas, formant de hautes montagnes liquides, dont le sommet vert et transparent se recouvrait d'une légère poussière blanche. Retombant enfin avec fracas, elles éparillaient leur masse, ruisselaient, et une large teinte d'écume verdâtre indiquait par une tache sur le bleu de la mer la place où la lame venait de se briser et de s'a-

Un savant distingué a été chargé, dans les dernières années, de rechercher un procédé pour analyser le tissu, séparer ce qui est soie et ce qui est surcharge ; il n'a rien trouvé, et personne jusqu'ici n'a été plus heureux.

Or, la « charge » va pour les qualités moyennes de 1 à 200 pour cent du poids de la soie ; dans les qualités inférieures, elle est de 3 ou 400 ; dans la soie pour frange décorative, elle atteint 700 !

Que fera la douane en face de pareils écarts ? Comment savoir quelle est dans ce mélange variable et indissoluble la proportion de la soie et, par conséquent, la somme qu'elle doit restituer ? Considérera-t-elle le tout comme étant de la soie et paiera-t-elle le drawback pour le poids total ? Impossible ! Le Trésor y perdrait trop. Que fera-t-elle ?

En l'absence de tout procédé qui permette de constater quelle quantité de soie contient un tissu, on ne pourra faire que des distinctions et des tarifs arbitraires. Ce sera un jeu d'aveugles où le Trésor frappera au hasard. Il se trouvera peut-être, probablement même, des industriels assez peu consciencieux pour découvrir moyen d'y faire de bonnes affaires aux dépens de l'Etat ; les maisons honnêtes et consciencieuses s'y ruineroient.

Supposons maintenant, par impossible, qu'un procédé d'analyse du tissu se trouve à point ; que l'Etat puisse payer le drawback exactement dans la proportion du poids de la soie employée ; on croit que toute difficulté sera levée ! Bien au contraire, et si singulier que cela paraisse, c'est maintenant qu'on se heurte à l'impossible, à l'absurde formel, complet.

En effet, la production de la soie en France suffit et même au-delà à la consommation intérieure des étoffes de soie. Ce qui vient du dehors ressort tout entier à l'étranger et avec lui une partie de notre soie nationale.

Si donc l'intention de l'Etat était d'exempter de l'impôt les objets exportés ; s'il voulait rendre à la sortie l'argent qu'il a reçu à l'entrée, on voit la singulière conséquence : le fisc rendrait tout ce qu'il a reçu et encore quelque chose en sus !

Mais il n'y songe guère vraiment ! M. Léfranc le dit : Le drawback sera inférieurement au tiers au droit d'entrée. L'Etat se rattrapera sur la différence. Si la soie paie 10 p. 0/0 à l'entrée, on ne lui restituera que 10 p. 0/0 à la sortie.

C'est-à-dire qu'en réalité on établit un impôt de 5 0/0. Pourquoi demander plus qu'on ne veut réellement exiger et se donner l'air de rendre ce qu'on a reçu ? Puisque toute la soie entrée ressort, qu'on supprime le drawback ! Sans compter encore que grâce à la différence entre la quantité entrée et la quantité sortante une partie du droit payé par les tissus se transformerait en prime d'exportation pour la soie.

Qu'on ne se donne plus l'air de dégrever les produits destinés à l'étranger ; qu'on supprime cette hypocrite restitution et que l'on convienne franchement qu'on impose de 5 0/0 les matières premières. Cet impôt, par suite des conditions particulières de la soierie, sera justement payé exclusivement par l'exportation.

Mais, qu'on le sache bien, elle ne le paiera pas longtemps ; l'impôt l'arrêtera net. Quel intérêt l'Etat a-t-il à tuer une industrie sous prétexte de l'imposer ?

En tout cas, sous sa forme actuelle la loi ne durera pas six mois ; dans l'état présent de la science, elle est inapplicable ; mais en six mois elle aura le temps de faire tout le mal qu'elle doit produire.

battre. Oh ! quel attrait dans le spectacle de cette mer sillonnée d'écume et de teintes changeantes, dans ce mouvement perpétuel des vagues et leurs ondulations variant à l'infini, tandis que le vent sifflait dans les mâts et qu'au-dessus de nos têtes le ciel, couvert d'épais nuages d'un gris de plomb, semblait nous menacer comme les flots et les vents !

L'Amazonie poursuivait toujours tranquillement sa route ; notre unique souci était la perte de temps que nous occasionnait ce vent qui, par sa violence, nous obligeait à marcher lentement sous voile de cape courante, et qui par sa direction N-E directement contraire à notre route nous amenait dans l'ouest. Le 10, à midi, nous étions par 25° 52' de latitude nord et 67° 44' de longitude ouest.

Le vent redoublait. Sa violence était devenue telle, que les vagues ne pouvaient plus élever leur crête humide ; elles étaient coupées en deux et renversées dans leur propre sillon. De longues stries blanches, des raies continues d'écume, couraient sur la surface de la mer, surmontées à une grande hauteur de gouttelettes entraînées par le vent et balayant l'espace comme la poussière des chemins.

C'est alors qu'on songea seulement à la possibilité d'un cyclone, c'est-à-dire d'une de ces tempêtes particulières aux Indes occidentales, d'une violence incalculable, et qui prennent naissance dans la région des calmes équatoriaux, à la suite, dit-on, d'une rupture subite dans l'équilibre de l'atmosphère, après des chaleurs intenses accompagnées de calme.

Ces cyclones ou ouragans ont un double mouvement : l'un de giration atteignant jusqu'à 90 milles à l'heure, l'autre de translation de 10 à 30 milles à l'heure, et faisant parcourir à ce cercle mouvant une courbe parabolo-

Souscription des Bijoux.

Le *Moniteur* publie, à propos de la souscription pour le rachat de la France, l'article suivant :

Nous avons reçu un grand nombre de lettres de dames dont les signatures nous demandent si la *Souscription des femmes de France* accepte les bijoux.

Nous n'hésitons pas à répondre : Oui. Oui, nous acceptons tout ce qu'on voudra nous adresser en bijoux, en objets d'art, en curiosités etc., etc.

Cette offre nous a inspiré une idée dont les résultats peuvent être considérables.

Lorsque nous aurons une certaine quantité d'objets artistiques, soit en bijoux, soit en tableaux, soit en sculptures, soit en gravures, nous organiserons des ventes à l'étranger, sous le patronage des dames françaises qui habitent Londres, St-Petersbourg, Rome, Madrid, Vienne, Copenhague, Stockholm, Lisbonne, New-York, Rio-Janeiro, et nous savons que les dames de tous ces pays se feront une joie de contribuer à la libération de la France.

Nous faisons donc appel à toutes les dames, à tous les peintres, à tous les sculpteurs, à tous les artistes pour qu'ils apportent leur obole à l'œuvre de la rançon de la patrie.

LA FABRIQUE LYONNAISE

ET LE

Débouché exté-ieur.

L'obstacle invincible avec laquelle M. Thiers maintient son projet d'impôt sur les soies avec drawback, sans tenir compte des protestations les plus énergiques, repose sur une erreur de fait. M. Thiers, en protectionniste de la vieille école, trouve le marché national assez beau pour l'industrie française, et il est persuadé que les débouchés étrangers n'ont pas pour la fabrication des soieries l'importance capitale qu'on lui attribue à Lyon. On estime généralement ici la consommation nationale des soieries à une somme voisine de 450 millions. M. Thiers l'estime de 400 à 500 millions, et toutes les affirmations des délégués lyonnais n'ont pu le convaincre. Il est juste de le dire, tout exactes qu'elles soient, ces affirmations, basées sur de simples hypothèses, n'étaient pas de nature à convaincre un esprit aussi clair et précis que le président de la République. Cette absence de tout document statistique sur notre industrie des soieries est une lacune fâcheuse qu'il faudra au plus tôt aviser à combler.

Nous avons cherché néanmoins à nous former une opinion raisonnée, à l'aide des données dont on dispose aujourd'hui, et voici le résultat de nos investigations à cet égard :

Il est évident que si l'on peut connaître d'une part la quantité de soie employée par les manufactures françaises, et d'autre part la quantité de matières qui est exportée en tissus, la différence entre les deux poids représentera la consommation nationale. Tout se résume donc dans la recherche de ces deux quantités, et c'est ce que nous allons faire.

D'après les relevés officiels de la douane, l'importation moyenne annuelle des cocons, soies et bourres desoies en France, pendant les trois années 1867, 1868 et 1869, a été de

8,930,550 kil.
Sur lesquels ont été réexportés
3,604,646
Il est donc resté en France, pour la consommation des manufactures nationales, le
5,345,904 kil.
de matières premières étrangères.
Mais de ce chiffre il y a lieu de déduire différents déchets, résultant des diverses manipulations qu'on a subies les cocons, la soie grège et les déchets avant d'être rendus propres au tissage. Faisons-en donc le calcul :
1 ^{er} Déchets à 1/2 pour un sur 1,067,067 kil. de cocons compris dans le chiffre ci-dessus, de.....
830,000 k.
2 ^{es} Déchets à 8 0/0 sur 1,941,122 kil. de soie grège, soit.....
150,000
3 ^{es} Déchets à 4 pour un sur

lique tangente au méridien vers 30° de latitude nord. Dans cette espèce de trombe atmosphérique, qui à mesure qu'elle avance augmente de diamètre jusqu'à embrasser parfois plus de cent lieues, la violence du vent est d'autant plus grande que l'on se rapproche davantage du centre où règne une zone circulaire de calme d'une étendue variable.

Etions-nous en présence d'un cyclone ou d'une simple tempête rectiligne ? Terrible question qu'il était urgent de résoudre le plus tôt possible, car la manœuvre dans chacun de ces deux cas était directement opposée, et chaque minute perdue pouvait compromettre nos chances de salut.

Une forte houle, la violence croissante du vent et la baisse du baromètre, qui sont les indices qu'on signale ordinairement pour être ceux d'un cyclone, sont aussi bien ceux d'une tempête rectiligne, avec cette seule différence que la baisse barométrique est plus prononcée dans le premier cas. Or le baromètre, qui le 9 à midi marquait 764 mm., était descendu progressivement jusqu'à 759 mm. le 10 à midi, c'est-à-dire de 5 mm. en 24 heures, baisse qui n'avait rien de bien alarmant et pouvait faire croire parfaitement à un simple coup de vent rectiligne. Nous étions, il est vrai, dans les parages les plus fréquentés par les cyclones, mais ces phénomènes sont excessivement rares et, comme nous savions qu'il en était déjà passé récemment deux (l'un le 21 août et l'autre le 2 octobre, qui avait détruit une grande partie de la ville de Saint-Thomas), nous ne pensions pas qu'un troisième les suivrait de si près ! D'ailleurs, le vent gardait une direction bien constante ; or, à l'approche d'un cyclone, il tourne généralement, et dans un sens bien connu qui est inverse de celui des aiguilles d'une montre dans l'hémisphère

1,122,845 k. bourre, en masse, soit.....

842,000

Total des déchets..... 1,822,000 k. En déduisant ce chiffre des 5,345,900 kil. obtenus précédemment, on voit donc qu'il n'en reste réellement en matières étrangères, dans les soieries tissées en France que le poids de..... 3,524,000 k. auquel il faut ajouter la quantité de soie produite en France.

Nos récoltes séricicoles ont été généralement évaluées dans ces dernières années à 12,500,000 kil. de cocons, produisant, avec un rendement moyen de 16 k. pour un de soie grège, un poids approximatif, de soie ouvrée..... 720,000

L'industrie des soieries en France dans son ensemble, y compris les fabriques de Lyon, Saint-Etienne, Tours, Avignon, Nîmes, etc., consomment donc en définitive un total de..... 4,244,000 k. matières premières provenant tant de la production nationale que des importations étrangères.

Or, l'exportation des soieries pendant la même période s'est élevée en moyenne annuelle à 4,270,362 kil.

Ce poids est supérieur à la consommation de la matière, ce qui s'explique par la charge à la teinture qui peut atteindre jusqu'à 150 et même 200 0/0. Mais il faut tenir compte aussi du déchet de 25 0/0 qu'éprouvent au déboursage toutes les soieries couleurs ; il y a donc de ce côté une compensation partielle et ce n'est pas s'écarter de la vérité que d'évaluer de 33 0/0 la charge moyenne des étoffes de soie produite en France.

Resteraient donc 33 0/0 sur les 4,270,362 k/l. d'exportations, nous obtenons ainsi, pour la quantité de soie qui entre dans les étoffes, le poids de 3,128,000 kil.

L'emploi des soies par les fabriques de France étant, comme nous l'avons vu plus haut, de 4,244,000 kil., il en résulte qu'il ne reste réellement dans la consommation française que 1,116,000 kil. de soie convertie en tissus.

Les 3,128,000 kil. de soie qui entrent dans la composition des soieries exportées représentent, d'après les estimations des douanes, une valeur de 440,000,000 de francs, soit 140 francs par kilogramme. En prenant la même base d'évaluation pour les soieries consommées à

riser le commerce, faciliter l'exportation et assurer les recettes certaines qui nous sont nécessaires. (Longs applaudissements, longue agitation.)

M. Raudot monte à la tribune, mais l'Assemblée est tellement agitée au point d'être par les discours de M. Pouyer-Quertier que le silence est difficile à obtenir.

Plusieurs voix réclament le renvoi de la discussion à demain. M. Raudot le demande lui-même.

Germain monte à la tribune. — Si l'Assemblée veut m'accorder 5 minutes, 10 au plus, je lui demanderai la permission de préciser la question.

Voix diverses. — M. Raudot ! M. Raudot !

M. GERMAIN. — Nous devons donner au pays le moyen d'acquiescer sans dettes à ce que nous faisons, mais à cette heure on ne saurait voter les tarifs ! Vous pouvez et vous devez à cette heure voter 450 millions. Il y a une règle dans tous les budgets à laquelle vous ne sauriez manquer.

Il vous faut voter d'abord les dépenses et réserver les recettes, comme vous avez déjà fait. Il ne s'agit pas, à cette heure, de 550 millions, parce qu'il y a 5 jours seulement vous avez voté une commission pour le budget de 1872, chargée à la fois de voter les recettes et les dépenses.

Voix diverses. — M. Raudot ! M. Raudot !

M. GERMAIN. — Laissez-moi préciser la situation. Vous ne pouvez pas voter la recette sans avoir d'abord voté la dépense.

Il faut d'abord examiner, contrôler et réduire la dépense.

N'y a-t-il pas des dépenses extraordinaires qui sont tout à fait légitimes ?

Une voix. — Ce n'est pas la question dans ce moment-ci.

M. LE PRÉSIDENT. — Laissez parler et n'allongez pas la discussion.

M. GERMAIN. — Je propose de voter d'abord le chiffre de 450 millions sur lequel nous sommes à peu près tous d'accord. Je demande le renvoi de la discussion des matières premières à la commission du budget de 1872. (Mouvements divers.) On ne saurait voter des tarifs sans qu'ils fussent examinés. Le gouvernement vous a dit que le traité de 1860 avait été voté sans contrôle ; et cependant les tarifs n'ont été votés qu'à près deux mois de discussions intérieures dans le gouvernement. Il est si important que les tarifs fussent discutés par les intéressés. Le gouvernement a le respect de cette assemblée et il est impossible que la discussion soit étouffée. Ne peut-on pas voter d'abord 100 millions sur des impôts qui peuvent être immédiatement perçus ?

Mais les tarifs doivent être d'abord élaborés avec les intéressés pendant le même temps au moins qu'on en a accordé en 1860 ! Je voudrais que l'Assemblée déclarât que la même commission serait chargée de l'examen du budget de 1873. (Assés ! assés ! Aux voix ! aux voix !) L'Assemblée ne saurait peut-être pas penser ! Voulez-vous qu'on renvoie à demain ? (Mouvements divers.)

M. THIERS. — Je veux préciser la question : il y a un principe à voter acclamé par la gauche, et c'est ensuite l'application des tarifs. Comment faire un tarif si le principe n'a pas été accepté au préalable. (C'est évident.) Une fois le principe voté, il sera indispensable que l'Assemblée nomme une commission spéciale qui étudiera les tarifs.

Il est important que cette discussion ne se renouvelle pas car elle trouble profondément le pays, et on suit l'opinion du préopinant. Dans ce cas, on a trois mois à l'Assemblée pour discuter cette question. (Vive-bien !) Il est certain que le chiffre de l'impôt atteindra tout juste la somme nécessaire au budget et aux besoins incontestables.

Ces jours derniers, je vous disais : il ne peut y avoir de doute que sur le budget de la guerre et sur les 200 millions d'amortissement consacrés au remboursement primitif fait à la Banque par suite de nos engagements avec elle. Il faut aussi faire cesser le plus tôt possible les paiements en papier. Le fonds de la dépense est donc malheureusement trop certain.

En ajoutant le reste, vous ajoutez la perception de l'impôt, perception des plus considérables. Nous vous demandons une commission ad hoc chargée d'appliquer le tarif. Une fois les questions de principe résolues, les questions de temps seront rapidement simplifiées. Ce travail sera moins long qu'on ne le dit, et quinze jours y suffiront.

Je demanderai donc à la Chambre de voter d'abord le principe, puis une commission spéciale des tarifs, et je vous supplie de faire cesser l'agitation du pays. (Très bien ! très bien !)

M. LE COMTE DE CHAUDORDY. — Je désire vous parler d'un point qui n'a pas été examiné et qui est extrêmement important de résoudre avant tout. (Mouvement.)

Voix nombreuses. — Parlez ! parlez !

Autres voix. — A demain ! à demain !

M. LE PRÉSIDENT. — L'Assemblée a une de ces tâches à faire ; Renvoyer la discussion à demain. M. Raudot et M. de Chaudordy demandent le renvoi.

L'Assemblée peut continuer la discussion ; enfin elle peut demander la clôture !

Voix diverses. — A demain ! Non ! non !

Je consulte l'Assemblée sur le renvoi de la discussion à demain.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée à six heures.

CHRONIQUE

RÈGLEMENT DE LA CAMPAGNE DE 1870-1871

Le ministre de la guerre a adressé le 5 janvier la circulaire suivante aux généraux commandant les divisions militaires :

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai arrêté les dispositions ci-après, relativement à l'application du bénéfice de la campagne contre l'Allemagne :

1° La campagne contre l'Allemagne sera complétée aux militaires et assimilés qui ont fait partie des armées actives et réunions de troupes organisées en 1870-71, en vue des opérations militaires.

Et à ceux des militaires et assimilés qui étaient, pendant la campagne, présents à leur corps ou en exercice dans leurs fonctions dans les départements envahis ou dans les départements qui ont été déclarés en état de guerre, en exécution du décret du 14 octobre 1870, rendu par la délégation du ministère de la guerre à Tours.

2° La campagne contre l'Allemagne a commencé :

Pour les corps de troupe de toutes armes, pour les fractions de corps de toutes armes, appelées à servir activement dans les corps de campagne, et pour les officiers sans troupes, les fonctionnaires ou employés militaires qui ont fait partie des armées ou réunions de troupes actives organisées en vue des opérations militaires, le jour de la réception de l'ordre ministériel prescrivant la mobilisation ou le départ ;

Pour les corps de troupes de toutes armes, les officiers sans troupes, ainsi que les fonctionnaires et employés militaires stationnés à Paris, le 30 août 1870 (décision ministérielle du 31 août 1870) ;

Et pour les militaires et assimilés stationnés dans les départements envahis ou dans ceux qui ont été déclarés en état de guerre, le jour où l'ennemi s'est trouvé à moins de 100 kilomètres du département ;

Et elle a fini le 7 mars 1871 pour les militaires et assimilés désignés, à l'exception de ceux qui ont été prisonniers en Allemagne ou internés à l'étranger, pour lesquels elle a pris fin le jour de leur rentrée sur le territoire français.

Une décision ministérielle réglera ultérieurement l'application de l'arrêté du chef du pouvoir exécutif, en date du 4 avril 1871, aux termes duquel « doit être comptée comme campagne de guerre toute opération militaire à l'intérieur du territoire français ayant pour but le rétablissement de l'ordre et la défense de la société. »

Mais, en tout état de cause, en vertu de l'art. 74 de la loi du 11 avril 1831, cette campagne ne sera pas comptée pour la retraite à ceux admis au bénéfice de la campagne contre l'Allemagne.

Recevez, etc.

Le ministre de la guerre, Général de Cissey.

D'après cette circulaire, les départements envahis sont les suivants : Aisne, Ardennes, Aube, Bas-Rhin, Cher, Doubs, Côte-d'Or, Eure, Eure-et-Loire, Hauts-Marnes, Haute-Rhin, Haute-Saône, Jura, Indre et Loire, Loir-et-Cher, Maine, Mayenne, Meuse, Moselle, Oise, Orne, Pas-de-Calais, Saône-et-Loire, Sarthe, Seine, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Somme, Vosges, Yonne.

Les départements déclarés en état de guerre sont les suivants : Ain, Allier, Creuse, Calvados, Deux-Sèvres, Haute-Vienne, Ille-et-Vilaine, Indre, Isère, Loire-Inférieure, Loire, Maine-et-Loire, Manche, Mayenne, Nièvre, Nord, Rhône, Vendée, Vienne.

Un communiqué envoyé au *Paris-Journal*, par le chef de service de la presse au ministère de l'Intérieur, fait connaître que, d'après l'article 29 de la loi du 18 mai 1870, le timbre des quittances fournies à la République ou délivrées en son nom, est à la charge des particuliers qui les donnent ou les reçoivent ; il en est de même pour autres actes entre la République et les citoyens.

La loi du 23 août 1871 n'ayant pas abrogé cette disposition, il en résulte que, dans tous les cas, qu'ils payent ou qu'ils reçoivent, les particuliers doivent payer, lorsqu'ils ont affaire à l'Etat, le timbre de 10 centimes exigé sur les reçus.

Cette communication répond à plusieurs questions qui nous avaient été adressées à ce sujet par nos propres abonnés.

La commission départementale du Rhône s'est réunie mercredi soir pour délibérer sur une proposition contre la taxe des matières premières, venant à l'appui des autres réclamations que nos députés, notre conseil municipal et notre chambre de commerce ont déjà fait entendre à ce sujet. Cette nouvelle manifestation de l'opinion lyonnaise, relativement à un impôt qui menace de ruiner notre belle industrie, a été votée à l'unanimité et rédigée séance tenante.

On pouvait craindre que, dans le département du Rhône, les autres industries qui emploient le coton de préférence à la soie, pour la fabrication de leurs tissus, ne fussent d'un avis contraire à celui de Lyon, sur le droit d'entrée des matières textiles. Mais il n'en est rien, et il paraît que l'opinion générale des fabricants de Villefranche, Thizy, Tarare et Saint-Vincent-de-Reims diffère complètement de la pensée récemment émise par les mous-seliniers de Roanne. La plupart de ces industriels, dit le *Journal de Villefranche*, sont persuadés que l'impôt sur les matières premières nuirait d'une façon déplorable à tout le monde et jetterait une perturbation dans l'industrie cotonnière de nos montagnes où sont occupés 40 à 50 mille ouvriers.

La chambre de commerce a reçu de la préfecture du Rhône l'avis que l'exécution du président de la République a été accordée :

1° A M. Jules Pucci-Baudana, consul d'Italie à Lyon ;

2° A M. Auguste Robin, consul de Turquie à Lyon.

A la suite d'un dîner de jour de l'an, fait chez M. Juretti, restaurateur habitant la place des Célestins, les employés de l'*Echo des Feuilletons*, rue de l'Hôtel-de-Ville, 67, ont fait une collecte en faveur des Alsaciens. Elle a produit la somme de 23 francs.

Nous ne saurions assez louer cette heureuse idée qui permet, jusque dans nos fêtes, de soulager nos frères infortunés.

En vertu d'un mandat d'amener émanant du parquet de M. Andrieux, procureur de la République, il a été procédé à l'arrestation d'un des principaux fonctionnaires de la police de Lyon.

Ce fonctionnaire est le sieur Goutorbe, dit le *Salut public*, inspecteur du service des mœurs. Il a été écroué à la prison Saint-Joseph.

Le sieur Goutorbe est inculpé des plus scandaleux méfaits, en matière de concubinage.

Samedi, 20 janvier, un service funèbre sera célébré à Saint-Seine-l'Abbaye, dans la Côte-d'Or, pour l'anniversaire du meurtre de M. Jules Verrières, fusillé sans aucun motif par les Prussiens l'année dernière.

Hier a eu lieu au théâtre du Gymnase la représentation depuis longtemps annoncée d'*Une Amourette*, de M. Edouard Cadol. C'est au bénéfice de M^{me} Darcourt, grande coquette de la troupe, qu'était donnée cette représentation.

Le Gymnase n'avait jamais eu plus de succès. Toutes les places étaient prises, et, comme toujours, le public qui allait assister au nouveau spectacle était un public choisi.

Disons, tout d'abord, pour messieurs les acteurs qu'ils ont bien appris leurs rôles, ce qui n'arrive pas toujours dans ces théâtres où l'on veut varier le programme. Nos meilleurs compliments à M. Maurel pour le soin qu'il a mis à veiller à la bonne exécution d'*Une Amourette*. M. Chavon fait des progrès, M^{me} Jeannine dit beaucoup mieux ; quant à M^{me} Adolphe, elle est toujours une excellente duègne.

Dans *Une Amourette* le rôle du petit crève, — M. Fleury, — est écrit de main de maître. Ce petit crève a un père qui l'a très-mal élevé.

Voilà le jugement qu'il porte sur l'auteur de ses jours. « Oh ! d'abord, mon père est toujours plus d'importance qu'il n'en a, et puis un peu plus loin, cet excellent fils s'écrie : « Oai je suis brouillé avec mon père, parce que lui et moi nous ne sommes pas de la même école. Lui, il m'aime que le café anglais et le baccarat, moi, j'aime autre chose : il trouve alors que je ne suis pas dans le mouvement ; il me l'a dit et ça me vexa ! »

Nous avons rapporté ces jours-ci la condamnation d'un sergent de la garde nationale de Lyon coupable d'avoir gardé chez lui des fusils, en vertu d'une permission de M. Hénon. Il paraît que M. Barodet, adjoint au maire, a pu autoriser également ses amis à enfreindre la loi. Un sous-officier vient encore d'être puni de 50 fr. d'amende, malgré la déclaration suivante, qu'il a vainement exhibée pour sa défense devant le tribunal :

« Je déclare, pour rendre hommage à la vérité, que lorsqu'il s'est agi du désarmement de la garde nationale, les officiers réunis à

l'Hôtel-de-Ville ayant manifesté à M. le maire le désir de garder leurs épées, il leur fut répondu que cette autorisation leur était provisoirement accordée pour devenir définitive si l'autorisation supérieure consentait plus tard à la ratifier.

« Lyon, le 12 janvier 1872.

« L'adjoint au maire de Lyon, « D. BARODET. »

Le département de Saône-et-Loire vient, dit-on, de rembourser tant à MM. Mangini qu'au Crédit lyonnais, avec intérêts à 5 0/0, la somme de 2,800,000 fr. dus pour emprunt et pour la construction de voies ferrées locales.

Société d'enseignement professionnel du Rhône.

Le dimanche 21 janvier, à une heure précise, dans la salle de l'ancienne Bourse, au palais Saint-Pierre, aura lieu une conférence par M. Frédéric Passy, secrétaire de la Ligue internationale de la paix, sur

LE LUXE ET LE BIEN-ÊTRE.

Les portes de la salle seront ouvertes au public à midi trois quarts, et une demi-heure plus tôt pour les sociétaires et les élèves munis de leurs cartes.

Pour les places réservées, ainsi que pour tous renseignements, s'adresser au secrétaire de la Société, rue des Maronniers, 7, de midi à quatre heures et de sept à dix heures du soir.

M. Alfred Jaëll et M^{me} Jaëll, nos compatriotes alsaciens, donneront mercredi, 24 janvier, un concert dans la salle du Gymnase, quai Saint-Antoine.

Le talent si sympathique de M. Jaëll, l'éminent pianiste, est bien connu ; nous aurons là certainement une soirée exceptionnelle.

Le programme annonce un duo de Mendelssohn, par M. et M^{me} Jaëll ; un concerto de Beethoven pour piano et orchestre ; des morceaux de choix de l'orchestre des concerts dirigés par Joseph Luigini.

M. et M^{me} Jaëll seront certainement satisfaits du nombre de leurs auditeurs.

Crispino et la Comare fournira, nous n'en doutons pas, une excellente carrière. Les frères Ricci (Frédéric et Luigi) auteurs de *Crispino*, ont écrit en collaboration plusieurs opéras-buffes joués en Italie avec grand succès. Frédéric Ricci est le plus connu des deux frères. Il est né en 1809 et a écrit des opéras sérieux, tels que la *Prigione d'Edimbourg*, joué à Trieste en 1838, *Rolla*, donné à Florence en 1841 ; *Corrado d'Alamur*, représenté à Milan en 1842, et quelques autres qui n'ont pas réussi. Frédéric Ricci, qui est renommé comme professeur de chant, a été directeur de la musique aux théâtres de Madrid et de Lisbonne, puis appelé au conservatoire de Saint-Petersbourg. Il a écrit dans cette ville *Carina*, paroles et musique.

Luigi Ricci est mort à Prague à la fin de 1850. Il avait suivi avec son frère les cours du conservatoire de San Pietro, à Majella.

UN QUART D'HEURE TROP TARD. — Le tribunal de police correctionnelle continue à punir la négligence ou le mauvais vouloir des gardes nationaux conservateurs.... de leurs armes. Les prévenus disent pour s'excuser qu'ils étaient absents de Lyon au moment du désarmement, qu'ils n'ont pas connu l'arrêté préfectoral, qu'ils étaient malades, qu'empêchés par leurs occupations ils avaient chargé un ami de porter leur fusil à l'Hôtel-de-Ville, etc., etc. L'un de ceux qui comparaissent à l'audience de jeudi prétendait se justifier par cette raison qu'il venait de se marier : l'émotion avait été si grande qu'il avait complètement oublié son fusil ; et d'ailleurs ses jours avaient été si bien remplis qu'il n'avait eu le temps d'aller au bureau de sa compagnie.

Les juges, sans égard pour ce système de défense, condamnent ce pauvre mari à 6 jours d'emprisonnement, la peine ordinaire.

En entendant prononcer la même condamnation, un autre prévenu s'écrie : « Et dire qu'au début de la garde nationale j'ai déjà fait vingt-quatre heures de salle de police pour n'avoir pas eue fusil ! C'était sans doute pour rattrapper le temps perdu, comme on dit, que cet infortuné avait conservé après le désarmement. Encore un de ces hommes qui sont nés un quart d'heure trop tard et qui se trouvent ainsi en retard durant toute leur vie ! »

Ces jours-ci un incendie assez considérable a dévoré une maison du village de Villechenne dans l'arrondissement de Villefranche. A la première apparition du feu, les habitants se sont empressés de quitter leurs demeures afin d'arrêter le sinistre qui menaçait toute la commune. Mais un individu a trouvé plus avantageux de profiter de cette circonstance pour dévaliser la maison d'un des pompiers pendant son absence. Cette exploitation indélicatement de l'incendie n'a pas été du goût de la justice, qui fait rechercher le coupable.

M. Henri Legay a mis en vente chez les libraires de Lyon un livre qui doit avoir un grand succès dans notre ville et dans les départements voisins, dont les mobiles ont pris une si large part à la dernière campagne de l'armée de l'Est. C'est un récit de la retraite de Bourbaki à travers les montagnes glacées du Jura. Tous les Français et surtout les acteurs survivants de ce drame lugubre, voudront lire ces pages émues où sont fidèlement retracés les mille épisodes de cette lutte suprême de la défense nationale.

On lit dans le *Progrès de l'Est* :

Un crime épouvantable vient de jeter la consternation dans la ville de Bar-sur-Aube. Deux familles unies par les liens du sang, mais séparées par une inimitié de vieille date, habitaient la même maison. Cette inimitié, jointe à une profonde misère, triste fruit de la persécution et de l'inconduite, firent germer dans le cerveau de la nièce la pensée d'assouvir sa haine et sa cupidité.

Elle s'introduisit pendant la nuit dans le domicile de sa tante, et l'immola en même temps que la fille de celle-ci et un jeune âgé de sept ans seulement. L'extermination de toute la famille devait faire tomber entre les mains de la misérable l'héritage de ses victimes.

La justice, informée le lendemain de la perpétration de ce crime horrible, après une enquête minutieuse, fit arrêter l'assassin et ses complices supposés. Celle-ci, dit-on, a fait des aveux complets.

En vente chez Michel Lévy frères, rue Aubert, 3, et à la Librairie Nouvelle, boulevard des Italiens, 15 :

Vie de Marie-Amélie, reine des Français, par M. Augu te Trognon, 3^e édition. Un beau et fort vol. gr. in-18. Prix : 3 fr.

Christiane, comédie en quatre actes, par Edmond Gondinet. Un vol. in-8^e cavalier. Prix : 4 fr.

Tricote et Cacolet, pièce en cinq actes, par H. Meilhac et Lud Halévy. Gr. in-18. Prix : 2 fr.

Histoire de France, par Chateaubriand, avec une notice de Sainte Beuve. Deux vol.

mes de la collection Michel Lévy. Prix : 2 fr. 50 c.

Mission de Phénicie, par M. Ernest Renan ; 6^e livraison ; texte, feuilles 64 à 75, in-4^e illustré. Prix : 10 fr.

Nouvelle lettre de Juvénis à son ami A.-D., 4^e édition augmentée d'un avant-propos de George Sand. Un volume in-8^e cavalier. Prix : 2 fr.

DÉCÈS

Les amis et connaissances des familles MINARD et LACHAPELLE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur

Aubin-Minard,

directeur de la Vitriolerie, sont priés de considérer le présent avis comme une invitation à assister à ses funérailles, qui auront lieu le 20 janvier, à 9 heures trois quarts.

Le convoi partira du domicile du défunt, quai de la Guillotière, 39 (ancien quai Joinville), pour se rendre à l'église de l'Immaculée-Conception et, de là, au cimetière de Loyasse.

NOUVELLES DU MATIN

19 janvier. — 8 heures.

Versailles, 3 h. 20 soir.

Un de nos députés télégraphie à la Chambre syndicale de la fabrique lyonnaise :

« La tentative de conciliation a été repoussée par le président. Il demande le renvoi à une commission spéciale. »

(Dépêche arrivée à 5 heures et demie du soir, 18 courant.)

Un de nos députés télégraphie à la Chambre syndicale de la fabrique lyonnaise :

Versailles, 6 h. 40 soir.

« Grand discours de M. Pouyer-Quertier. »

« Le vote sur le principe, instantanément demandé par M. Thiers, a été refusé. »

« La discussion continuera demain. »

« La situation est toujours indécise, mais très-périsse. »

(Dépêche arrivée à Lyon à 9 heures du soir, 18 courant.)

On nous communique la note suivante :

M. Victor Lefranc a posé en principe que, pour tous les textiles dont se produisent des similaires en France, le drawback serait inférieur au droit d'entrée.

Admettons que la fabrique française consomme 1/3 de soie indigène et 2/3 de soies importées le droit d'entrée étant de 15 0/0, le drawback ne sera que de 10 0/0 sur la soie employée dans le tissu exporté.

Or, le droit à l'entrée sur les soies étrangères ayant pour premier résultat de faire monter la soie indigène de la différence du droit, il arrivera que le fabricant français paiera sa soie 15 0/0 plus cher que le fabricant étranger, il ne lui sera remboursé que 10 0/0 par le drawback, il sera par conséquent inférieur de 5 0/0.

De plus le droit d'entrée sur les tissus étrangers ou droit compensateur étant égal au drawback (M. Lefranc le dit), le fabricant étranger employant de la soie lui coûtant 15 0/0 de moins fera entrer son tissu en payant 10 0/0 sur la soie ayant servi à la fabrication, il viendra ainsi par cet écart de 5 0/0 nous battre sur notre marché intérieur.

M. le ministre dit qu'aucune observation n'a été faite par les puissances contractantes du jour où notre gouvernement a annoncé l'intention d'établir le drawback et le droit compensateur sur ces bases. Je le crois bien : si ce traité existe, il leur livre pieds et poings liés toutes nos industries textiles à l'exception du coton.

Nous savons que nos députés et nos députés ont vivement protesté...

Le 17, a eu lieu l'ouverture du Rigsdag suédois.

Le discours du trône constate que la situation financière est excellente. Il annonce divers projets de loi gouvernementaux ayant pour objet des réductions d'impôts.

Le discours déclare qu'il ne sera présenté au Rigsdag aucun projet relatif à la réorganisation de l'armée, mais seulement un projet concernant les ressources pécuniaires nécessaires pour la continuation des travaux de fortification.

La grève considérable qui a éclaté depuis deux jours dans les charbonnages de Charleroi continue, mais sans aucun caractère de violence. Trois bataillons de carabiniers sont arrivés. Tous les directeurs de charbonnages de Charleroi sont réunis et ont décidé de ne céder à aucune exigence des grévistes.

La première chambre de la Haye a adopté par 29 voix contre 6 le traité conclu par l'Angleterre pour la cession à cette puissance des possessions hollandaises sur la côte de Guinée.

On annonce la candidature du duc d'Albani à l'Ebre.

MM. Pozzo di Borgo et Savelli maintiennent décidément la leur en Corse.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Paris, 18 janvier, 8 h. 45 s.

L'Assemblée valide les élections de MM. Charreyron et Levert.

L'urgence est accordée au projet de Jean Brunet pour l'établissement de l'impôt national moyennant une souscription publique obligatoire de la somme égale à 3 0/0 du revenu de chaque citoyen.

M. Guiraud combat l'impôt sur les matières premières.

M. Pouyer-Quertier défend l'impôt sur les matières premières ; il s'étonne de voir des personnes qui l'acceptaient autrefois

le combattre aujourd'hui ; il dit qu'en présence de l'industrie qui ne veut pas payer, aucun autre moyen n'est possible pour trouver les ressources nécessaires. Il ne s'agit pas de faire du protectionnisme, mais la mesure est purement fiscale et imposée par nécessité.

Il cite l'exemple des Etats-Unis, dit que l'impôt ne pèsera pas sur l'importateur ni le consommateur, mais sur les intermédiaires purement dispendieux entre le fabricant et l'acheteur. L'impôt sera pour l'agriculteur une légitime compensation.

Ce discours est très-applaudi.

M. Germain propose de renvoyer le projet, ainsi que tous les autres projets financiers, à la commission du budget de 1872.

M. Thiers combat cette proposition, en disant qu'il faut premièrement voter sur le principe, ensuite on nommera une commission qui s'occupera des tarifs. Il prie la Chambre de terminer la discussion.

MM. Raudot et Chaudordy demandent de renvoyer la discussion à demain. L'Assemblée, consultée, renvoie la discussion à demain. (Applaudissements parmi les libéraux-échangeants. La séance est levée.)

Le conseil de guerre a entendu le réquisitoire du commissaire du gouvernement dans l'affaire des assassins des otages. Figerre est surtout chargé. Les plaidoiries à demain.

Paris, 18 janvier.

De nombreuses députations sont arrivées encore aujourd'hui à Versailles pour protester contre l'impôt sur les matières premières.

On dit dans les cercles parlementaires que M. Thiers donnera sa démission, si l'impôt n'est pas voté.

Un nouveau succès a été remporté par nos troupes en Algérie.

Les électeurs de la Corse, de l'Eure, des Côtes-du-Nord, sont convoqués pour le 11 février.

Paris, 19 janvier.

Le bruit reproduit par quelques journaux que le gouvernement négocierait pour céder le monopole du tabac à la Société des banquiers est complètement erroné.

Renseignements commerciaux

Cours officiels de la Bourse de Paris, du 18 janvier, 5 heures du soir.

Huile de colza en fûts, disp. 109.50; en tonnes, 111. »; épurée, 119. ».

Huile de lin en fûts, disp. 101. »; en tonnes, 102.50.

Sucre 100 kil. 85° sacch. disp. 69.75; blancs, n. 8, 80. ».

Sucre raffiné, bonne sorte, 153. »; belle sorte, 154. »; cert. de sortie, 63. » à 64. ».

Mélasse de fabrique 100 kil., 11. »; de raffinerie, 14. ».

Spiritueux fins, lre qual. 90°, disp. 55.50.

Farines 8-marq. 150 kil., disp. 21. »; supérieur, 78. ».

Suifs de France, 100 kil., disp. 113. ».

Cafés, 100 kil. Java, 325. » à 340. »; Ceylan, 320. »; Haïti, 310 à 320; Rio, 310.

Cacaos, 100 k. en entrepôt, Para, 150. »; Guayaquil, 150. »; Trinité, 170. »; Haïti, 150. »; Caraque, 250 à 300.

Cours commerciaux de la Bourse de Paris

Huile de colza, ct. 109 50 Spiritueux, ct. 55 50
— mars, avr. 109 — mars, avr. 59
— 4 ét. 106 50 Farines, 8-m, ct. 79
— 4 dést. 104 50 Farines, 5-m, ct. 78
Huile de lin, ct. 100 — 4 mai, 78 75
— mars, avr. 98 50 Suifs, disp. 113
— 4 ét. 99

Marché aux bestiaux de la Villette.

Par Ame-Poids Prix du kil. Prix
espèces. nés. moyes 1° 2° 3° extrêmes.
Bœufs... 2200 343 1.65 1.48 1.28 1.24 1.17 0

Vaches... 1025 234 1.48 1.36 1.15 1.10 1.01 0.82
Taureaux... 26 386 1.38 1.26 1.16 1.10 1.01 0.82
Vaux... 612 75 2.55 2.40 2.00 1.95 1.82 0.60
Moutons... 15007 21 1.88 1.65 1.52 1.48 1.31 0.92
Porcs gras... 2586 79 1.65 1.60 1.55 1.50 1.40 0.70
— maigr. 14 26 1.88 — — — — — 1.84 1.92
Peaux de moutons rasés, 3.50 à 6. » en laine
7. » à 11. ».

Observations: vente assez active.

Télégrammes commerciaux.

New-York, 17 janvier.
Coton Middling-Upland, 21 cents 3/4 la livre anglaise. — Recettes des cotons aujourd'hui, 15,000 balles. — Pétrole raffiné, 23 cents 1/4 le gallon. — Farine extra state, 6 doll. 90 cents à 7 doll. 10 le baril de 88 kil. — Mais, 77 cents le bushel. — Froment rouge, 1 doll. 62 le bushel (35 litres).

Marseille, 18 janvier.
Blés, importations 57,000 h. Ventes, 10,700 h. — Prix sans changement. — Ika-Aroff, 130/122, 37 f. 75. Ika Odessa, 128/124, 36 f. 75. Berdianka, 128/124, 39 f. 85. Danube, 128/124, 37 f. 75. Mariano-polis, 128/123, 37 f. 75. Richelles blanches, 135/127, 45 f.

CONDITION PUBLIQUE DES SOIES

Lyon, le 18 janvier.

SOIES	FRANCE	ITALIE	ESPAGNE	CHINE	JAPON	INDES
36 Organisations	17	2	6	2	4	3
49 Trames	16	3	8	3	1	4
43 Grèges	13	8	2	10	10	3
10 Diverses	1	1	1	1	1	1
138	46	522	4	4	13016	9641

SOIES	FRANCE	ITALIE	ESPAGNE	CHINE	JAPON	INDES
3 Organisations	1	1	1	1	1	1
5 Trames	1	1	1	1	1	1
60 Grèges	1	1	1	1	1	1
1 Diverses	1	1	1	1	1	1
60	1	1	1	1	1	1

Dernier numéro placé des soies et bobines depuis le 1^{er} du mois... 1951
Dernier numéro des laines... 1
Dernier numéro des ballots pesés... 792

SAINT-ETIENNE, 18 janvier.

SOIES	FRANCE	ITALIE	ESPAGNE	CHINE	JAPON	INDES
36 Organisations	17	2	6	2	4	3
49 Trames	16	3	8	3	1	4
43 Grèges	13	8	2	10	10	3
10 Diverses	1	1	1	1	1	1
138	46	522	4	4	13016	9641

SOIES	FRANCE	ITALIE	ESPAGNE	CHINE	JAPON	INDES
3 Organisations	1	1	1	1	1	1
5 Trames	1	1	1	1	1	1
60 Grèges	1	1	1	1	1	1
1 Diverses	1	1	1	1	1	1
60	1	1	1	1	1	1

Dernier numéro placé des soies et bobines depuis le 1^{er} du mois... 1951
Dernier numéro des laines... 1
Dernier numéro des ballots pesés... 792

AUBERNAIS, 18 janvier.

SOIES	FRANCE	ITALIE	ESPAGNE	CHINE	JAPON	INDES
36 Organisations	17	2	6	2	4	3
49 Trames	16	3	8	3	1	4
43 Grèges	13	8	2	10	10	3
10 Diverses	1	1	1	1	1	1
138	46	522	4	4	13016	9641

SOIES	FRANCE	ITALIE	ESPAGNE	CHINE	JAPON	INDES
3 Organisations	1	1	1	1	1	1
5 Trames	1	1	1	1	1	1
60 Grèges	1	1	1	1	1	1
1 Diverses	1	1	1	1	1	1
60	1	1	1	1	1	1

Dernier numéro placé des soies et bobines depuis le 1^{er} du mois... 1951
Dernier numéro des laines... 1
Dernier numéro des ballots pesés... 792

ON A TROUVÉ le 16 janvier.

coupons d'actions au porteur. Les coupons au bureau des annonces du Salut public.

ECONOMIE & FORTUNE

On peut acheter des titres de rente italienne payables par semestres mensuels de 20 et 40 mois à 39 ou 39 tirages des villes d'Italie, chemins de fer de la péninsule d'Europe et ville de Madrid. Dans 39 tirages qui auront lieu en 1880, pour le montant de dix millions francs cent trente-cinq mille francs. On souscrit à l'office des titres affichés, 100, rue de l'Étoile, Ville, à l'entresol. Les prospectus sont adressés franco à toute demande affranchie.

Le gérant: THIÉRY.

J. ROSSIER, IMPRIMEUR.

ANNONCES LEGALES, JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

Etude de Me LARRIVÉ, avoué à Lyon, rue Mercière, 34.

VENTE

entre majeurs et mineurs à laquelle les étrangers sont admis, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, en un seul lot, d'un immeuble

D'UN IMMEUBLE

composé de deux maisons séparées par deux cours et ayant leur façade principale sur la rue de la Guillotière, 199, et l'autre sur la rue de Crémieux, 7, sur la mise à prix de trois mille francs, 3,000 fr.

Indivis entre les consorts Forest.

Adjudication au samedi 19 février mil huit cent soixante-douze, à midi.

Pour extrait: Signé, LARRIVÉ, avoué.

Nota.—S'adresser pour les renseignements à Me LARRIVÉ, avoué poursuivant, à Me Franc, avoué colicitant et au greffe du tribunal civil de Lyon pour voir le cahier des charges.

Etude de Me Charles DIDIER, avoué à Lyon, place de Lyon, numéro 53.

VENTE

par licitation devant le tribunal civil de Lyon, en un seul lot, d'une maison

D'UNE MAISON

construite en pierres, ayant façade sur la rue de Vendôme ou

Lyon, le treize janvier mil huit cent soixante-douze, enregistré.

Entre M. François Renzon, négociant demeurant à Lyon, rue de Lyon, 48,

M. Alexandre Bergeron aîné, négociant demeurant à Lyon, ci-devant rue Impériale, 71, actuellement rue Grenette, 1,

Et M. Edouard Bergeron jeune, négociant, demeurant à Lyon, rue Grenette, 1,

Il résulte,

Que la société en nom collectif ayant pour objet le commerce de la bonneterie en gros dont le siège était à Lyon rue Centrale, 11, ci-devant rue Gentil, 1, formée entre les sus-nommés sous la raison Renzon jeune et Bergeron frères,

2237

Signé DIDIER.

Lyon, le treize janvier mil huit cent soixante-douze, enregistré.

Entre M. François Renzon, négociant demeurant à Lyon, rue de Lyon, 48,

M. Alexandre Bergeron aîné, négociant demeurant à Lyon, ci-devant rue Impériale, 71, actuellement rue Grenette, 1,

Et M. Edouard Bergeron jeune, négociant, demeurant à Lyon, rue Grenette, 1,

Il résulte,

Que la société en nom collectif ayant pour objet le commerce de la bonneterie en gros dont le siège était à Lyon rue Centrale, 11, ci-devant rue Gentil, 1, formée entre les sus-nommés sous la raison Renzon jeune et Bergeron frères,

2237

Signé DIDIER.

A VENDRE

sur le versant de la Croix-Rousse, UNE MAISON

rendant 2,500 fr. Prix: 34,000 fr.

S'adresser à M. Morand, place des Terreaux, 7, de midi à deux heures.

Un Représentant de tissus

anglais à Paris, bien établi, désire joindre la représentation d'une fabrique de soie de Lyon et de Saint-Etienne. Bonne référence.

Ecrire H.-R., 20, rue d'Aubour à Paris.

2229

Confort, vie de famille. 2199

MACHINES A COUDRE

AMÉRICAINES

ÉLIAS HOWE

Passage de l'Hôtel-Dieu, Lyon, 32, 33, 34, 36, 38

EXIGER

CETTE

MARQUE

ANCIENNE MAISON PASCALIS E. INGOLL

SUCCESSION

BROCHAGE DE LIVRE

PLIAGE & CARTONNAGE

FABRIQUE SPÉCIALE DE REGISTRES

SPÉCIALITÉ DE CARNETS

6, Rue Ferrandière, 6

Près la rue Centrale.

On demande des Ouvrières et des Apprenties

NOUVELLE ET SPLENDIDE PRIME GRATUITE

offerte jusqu'à fin janvier seulement

PAR

L'UNIVERS ILLUSTRÉ

A partir de ce jour, toute personne qui s'abonnera pour un an à l'Univers illustré, ou renouvellera son abonnement pour la même période, aura le droit de recevoir GRATUITEMENT dans nos bureaux le magnifique ouvrage intitulé:

LA GUERRE ET LA COMMUNE

Consistant en une collection in-folio, imprimée sur papier vélin, et présentant dans une série de 80 gravures exécutées par les principaux artistes de la France et de l'étranger, l'histoire émouvante des événements terribles qui se sont accomplis depuis la déclaration de la guerre jusqu'au procès des membres de la Commune devant le conseil de guerre de Versailles. — Texte descriptif par A. DARLET.

Cet ouvrage est élégamment relié en rouge, avec dorures spéciales. — Les abonnés qui désireraient recevoir leur prime en province, devront ajouter au prix de l'abonnement la somme de DEUX FRANCS pour le port.

BOURSE DE PARIS

Jeudi, 18 janvier.

TERME

VALEURS.	PREMIER COURS	DERNIER COURS
56 55 3 0/0 Français	56 50	56 60
91 52 10 Emprunt	91 55	91 57
67 55 5 0/0 Italien	67 15	67 25
940 Fonc. extemp.	940	937
465 Crédit Mobilier	470	470
600 Société Générale	615	615
517 Crédit Mobil. Espagnol	515	515
Orléans	977	975
Nord	870	870
Paris à Lyon et Médit.	916	913
Autrichiens	845	845
863 Nord-Ouest Autrich.	867	862
477 Lombards	476	475
211 Suez	210	210
92 6/8 Consolidés	92 6/8	92 6/8

Bulletin météorologique du 19 Janvier

PAR BOULADE, ING.-OPTICIEN

TEMPERATURE	PRESSION	ÉTAT	VENT
à 8 h.	à 8 h.	à 8 h.	à 8 h.
à 10 h.	à 10 h.	à 10 h.	à 10 h.
à 12 h.	à 12 h.	à 12 h.	à 12 h.
à 14 h.	à 14 h.	à 14 h.	à 14 h.
à 16 h.	à 16 h.	à 16 h.	à 16 h.
à 18 h.	à 18 h.	à 18 h.	à 18 h.
à 20 h.	à 20 h.	à 20 h.	à 20 h.
à 22 h.	à 22 h.	à 22 h.	à 22 h.
à 24 h.	à 24 h.	à 24 h.	à 24 h.

Hauteur de la Saône au-dessus de l'écluse 1.70

La température... + 4

Hauteur du Rhône au-dessus de l'écluse 0.00

La température... + 5

Quantité de pluie tombée à Lyon du 1^{er} au 16 janvier... 0.22

BOURSE DE LYON

Du 19 Janvier 1872 (de 11 heures à midi 1/2.)

Report.	RENTES	AN COURANT.	LIQUIDATION ORDINAIRE	LIQUIDATION PROCHAINE	OBLIGATIONS	COURS DU JOUR	ACTIONS	COURS DU JOUR
3 0/0 Français.....	56 80.....	56 55 57 50 35 40	56 55 57 50 35 40	56 55 57 50 35 40	Ville de Lyon 1864-66	950 .. 947 50	GAZ	
3 0/0 Au porteur.....	57.....	d 56 50 56 60	d 56 50 56 60	d 56 50 56 60	Ville de Lyon 1869	943 .. 943		
Coupons.....	91 46 35	91 57 55 60 35 40	91 57 55 60 35 40	91 57 55 60 35 40	Ville de Lyon 1865-67	445 .. 445		
5 0/0 Emprunt.....	91 46 35	d 25 91 95 85	d 25 91 95 85	d 25 91 95 85	Ville de Lyon 1870	428 75		
Libérées.....	90 50	d 50 91 80 65 70	d 50 91 80 65 70	d 50 91 80 65 70	Ville de Lyon 1871 7 0/0	525 .. 526 25	Lyon.....	
Coupons.....	507	507	507	507	Département du Rhône	526 25 525	Guillotière.....	
0/0 Obligat. Trésor.....	507	507	507	507	Ville de Paris 1871	264 .. 264	Saint-Etienne.....	
Coupons.....	507	507	507	507	Ville de Paris 1865-69	277 50	Trois villes du Midi	
1/2 Français.....	507	507	507	507	De la Loire	497 50	Vérone.....	
					Rhône-et-Loire 4 0/0	290 .. 290	Angers.....	
					Rhône-et-Loire 3 0/0	290 .. 290	FONDERIES	
					Bourbonnais 3 0/0	289 .. 289	De Terre-Noire, la Voulte et Bessèges	
					Paris à Orléans 3 0/0	289 75 289 50	De l'Horme.....	
					Paris-Lyon-Méditerranée	289 75 289 50	De Pont-l'Évêque.....	
					Paris-Lyon-Méd. 1868	289 75 289 50	Du Creusot.....	625
					Méditerranée 5 0/0	289 75 289 50	Acieries de a m ^{re} et des ch. de fer	
					Méditerranée 3 0/0	289 75 289 50	De Fourchambault.....	
					Dauphiné	289 75 289 50	H.-F. de Frauche-Comté	
					Dombes (Sud-Est)	289 75 289 50	S. de G. et Commarcy	
					Victor-Emmanuel 1862	289 75 289 50	Acieries et F. de Firminy	
					Bons Lombards, r. 1873	512 .. 512	Fonderies, forges et acier de St-Etienne	
					— r. 1872 à 1874	512 .. 512	MINES	
					— r. 1875	512 .. 512	De la Loire.....	195
					— r. 1877 et 1878	512 .. 512	De Montrambert.....	
					Lombards 3 0/0	180 .. 180 50	De St-Etienne.....	215 216
					Chemins de fer Romains	205 .. 204	De Rive-de-Gier.....	44 60
					Saragosse	205 .. 204	Roche-la-M. et Firminy.....	
					Nord de l'Espagne	200 50	BANQUES	
					— priorité	146 .. 146	De France.....	
					Portugaises	523 75	Crédit lyonnais.....	
					Rue de Lyon 1866	523 75	Soc. Lyon. de dép. et compt. c.	512 60
					Rue de Lyon 1862	523 75	Compt. lyonnais.....	
					Terre-Noire 5 0/0	523 75	Compt. d. Collet et C ^{ie}	
					Terre-Noire 6 0/0	523 75	Etats-Unis.....	
					Firminy.....	523 75	BATEAUX	
					Fonderies de l'Horme 5 0/0	523 75	C. génér. de navigation.....	
					Fonderies de l'Horme 3 0/0	523 75		
					Commentry.....	523 75		
					Fourchambault, Ire s.	523 75		
					Fourchambault, 2e s.	523 75		
					Fonderies du Creusot.....	523 75		